



MAIRIE DE LAZ CONSEIL MUNICIPAL

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS

Nombre de Conseillers :

En exercice : **15**

Présents : 14

Votants : 15

L'an Deux Mil Seize.

le 01 Mars,

le Conseil Municipal de la Commune de **LAZ**

dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire à 20 heures 30,
à la Mairie, sous la présidence de Mme Annick BARRE, Maire.

Date de convocation du Conseil Municipal : 23/02/2016

Étaient présents : Mme BARRE Annick, MM., RIOU Jean-Yves, ALLAIN Mikaël, Mmes, MAHE Françoise, PIQUET Eliane, MM. SINGUIN Louis, JACQ Jean, KERAVAL Jean-Paul et DREAU Dominique, Mme PERENNEC Yvette. LEVENEZ Nicolas, KERIVOIS Corinne, GUEGUEN Emile, HUGUENIN Hervé.

Absent : BALLAVEN Louis.

Secrétaire de séance : Mahe Françoise.

Étaient également présents : Evennou Valérie, secrétaire de Mairie, GARIN Joël, Receveur

Le conseil débute à 20h30

1. Objet : Approbation du compte rendu du conseil municipal du 3 Février 2016 :

Madame le Maire fait lecture aux conseillers du compte rendu du Conseil Municipal du mercredi 3 février 2016.

Le Conseil Municipal, après lecture et à l'unanimité des membres présents,
Approuve le compte rendu du conseil municipal du 3 février 2016.

2. Objet : Comptes administratifs 2015 budget commune/ budget eau et budget assainissement.

Madame le maire laisse la parole à Monsieur GARIN, receveur afin de présenter les comptes administratifs.

Le conseil municipal, placé sous la présidence de Monsieur Jean-Yves Riou, 2^{ème} adjoint au maire, propose aux membres présents de fixer comme suit les résultats des différentes sections budgétaires et de les présenter au vote.

Budget général :

Réalisation de l'exercice	Section de fonctionnement	Dépenses	recettes
		497 932,57	629 163,44



(mandats et titres)	Section d'investissement	415 081,53	403 805,94
Report de l'exercice 2014	Report en section de fonctionnement		160 255,52
	Report en section D'investissement	100 269,89	
	Total réalisation et reports	1 013 283,99	1 193 224,90
Restes à réaliser	A reporter en 2016	27 715,00	00
Résultat cumulé	Section de fonctionnement	497 932,57	789 418,96
	Section d'investissement	543 266,42	403805,94
Résultat cumulé	Total cumulé	1 041 198,99	1 193 224,90

Budget eau :

Réalisation de l'exercice (mandats et titres)	Section	Dépenses	Recettes	Solde d'exécution
		d'exploitation	66 453,49	75 256,58
	Section d'investissement	23 638,03	20 804,00	-2 834,03
Report de l'exercice 2014	Report en section d'exploitation		21 707,11	
	Report en section D'investissement		173 465,29	
Résultat cumulé	Section d'exploitation	66 453,49	96 963,69	30 510,20
	Section d'investissement	23 638,03	194 269,29	170 631,26
	Total cumulé	90 091,52	291 232,98	201 141,46

Budget assainissement :

Réalisation de l'exercice (mandats et titres)	Section	Dépenses	Recettes	Solde d'exécution
		d'exploitation	29 972,13	38 309,39
	Section d'investissement	14 533,05	21 865,00	7 331,91
Report de l'exercice 2014	Report en section d'exploitation		20 638,47	
	Report en section D'investissement		69 181,08	



Résultat	Section d'exploitation	29 972,13	58 947,86	28 975,73
cumulé	Section d'investissement	14 533,05	91 046,08	76 513,03
	Total cumulé	44 505,18	149 993,94	105 488,76

- Budget général : 13 voix pour + 1 pouvoir pour
 - Budget eau : 13 voix pour + 1 pouvoir pour
 - Budget assainissement : 13 voix pour + 1 pouvoir pour
- **Approuve à l'unanimité** des membres présents, Madame le maire ne participant pas au vote, l'ensemble de la comptabilité d'administration soumise à son examen,
- **Déclare** toutes les opérations de l'exercice 2014 définitivement closes et les crédits annulés.

3. Objet : Présentation des ratios concernant la gestion :

Monsieur Joël Garin, receveur, communique au Conseil Municipal les ratios budgétaires au 31 décembre 2015 :

- La marge d'autofinancement courant est de 0,82 contre 0,88 en 2014 (norme \leq à 1)
- Les charges rigides (frais de personnel et annuités/produits de fonctionnement) sont de 0,40 contre 0,42 en 2014 (norme \leq à 0,37)
- L'endettement est de 0,78 contre 0,63 en 2014 (norme \leq à 1,5)

4.Objet : Approbation des comptes de gestion 2015 budget commune/ budget eau et budget assainissement

Après s'être fait présenter les budgets primitifs de l'exercice 2015 et les décisions modificatives qui s'y rattachent, les titres définitifs des créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux de titres de recettes, les bordereaux de mandats, le compte de gestion dressé par le Receveur accompagné des états de développement des comptes de tiers ainsi que l'état de l'Actif, l'état du Passif, l'état des restes à recouvrer et l'état des restes à payer ;

Après avoir entendu et approuvé le compte administratif 2015,

Après s'être assuré que le Receveur a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2015, celui de tous les titres de recettes émis et celui de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures,



Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré :
Vote pour à l'unanimité

Statue sur l'ensemble des opérations effectuées du 1er janvier 2015 au 31 décembre 2015, y compris celles relatives à la journée complémentaire ;
Statue sur l'exécution du budget de l'exercice 2015 en ce qui concerne les différentes sections budgétaires et budgets annexes ;

Statue sur la comptabilité des valeurs inactives ;

Déclare que le Compte de Gestion dressé, pour l'exercice 2015, par le Receveur, visé et certifié conforme par l'Ordonnateur, n'appelle ni observation, ni réserve de sa part.

5. Objet : Demande de subvention au titre du Fond de Soutien à l'Investissement Local.

L'étude de faisabilité et de programmation pour le regroupement des services publics et logements sur le site de l'ancienne école dans le cadre de la revitalisation du centre bourg, réalisée par la SAFI étant terminé, le programme de travaux sera réalisé en 3 tranches.

L'objet de la présente demande de subvention est pour la tranche 1 : Rénovation de bâtiments communaux, aménagement propriété le DU, kiosque-Halle et espace Ludo-sportif dont le plan de financement s'établit comme suit :

Plan de financement de la 1^{ère} tranche :

FINANCEURS	Dépense HT Subventionnable De l'opération	Taux sollicité	Montant sollicité de la subvention
F.S.I.L	691 000 €	40 %	276 400 €
Etat- D.E.T.R	731 000 €	35%	292 400 €
Département	263 100 €	20 %	52 620 €
Région-COB	263 100 €	17.70 %	46 570 €
TOTAL des aides Publiques sollicitées		73 %	631 440 €
Montant à la charge du maître d'ouvrage		27 %	233 560 €
TOTAL (coût de l'opération HT)			865 000 €

Le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents,
Autorise Madame Le Maire à faire la demande de subvention pour le Fond de Soutien à l'Investissement Local.



6. Objet : Modification de délibération pour la demande de subvention au titre de la DETR 2016 :

Madame Le Maire a été informée de la possibilité d'obtenir une nouvelle subvention : Le Fond de Soutien à l'Investissement Local, il convient donc de revoir le plan de financement du projet de revitalisation du centre- bourg et de modifier la délibération prise le 3 Février 2016 pour la demande de subvention DETR.

Plan de financement de la 1^{ère} tranche :

FINANCEURS	Dépense HT Subventionnable De l'opération	Taux sollicité	Montant sollicité de la subvention
Etat- D.E.T.R	731 000 €	35%	292 400 €
Région-COB	263 100 €	17.70 %	46 570 €
Département	263 100 €	20 %	52 620 €
Autres financements Publics F.S.I.L	691 000 €	40 %	276 400 €
TOTAL des aides Publiques sollicitées		73 %	631 440 €
Montant à la charge du maître d'ouvrage		27 %	233 560 €
TOTAL (coût de l'opération HT)			865 000 €

Le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents,
Autorise Madame Le Maire à faire la demande de subvention au titre de la DETR 2016.

7. Objet : Aquisition des équipements de l'aire de jeux ludo-sportif : Choix du prestataire :

Une consultation a été lancée pour l'équipement de l'aire de jeux ludo-sportif, 7 devis ont été demandés et ont été étudiés lors de la commission vie locale.
Vu l'avis favorable de la commission vie locale du 29 février 2016,
Vu les propositions d'équipement et de services proposés,

Le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents,
Décide de retenir la société MECO de Coray pour un montant de 9 092 € HT et la Coopérative du Fil à Plomb de Laz pour un montant de 550 € HT.
Autorise madame le maire à signer les devis des équipements ludo-sportifs et de faire installer les équipements dans un délai raisonnable.



8. Objet : Acquisition de matériel de bureau : Autorisation d'engager, de liquider et de mandater des dépenses d'investissement avant le vote du BP de la commune-exercice 2016 :

Madame le maire informe l'assemblée de la nécessité de prévoir la possibilité d'engager, de liquider et de mandater des dépenses d'investissement durant le 1^{er} trimestre 2016. Ces dépenses concernent le remplacement du poste informatique de la secrétaire de mairie.

L'article L1612-1 du CGCT prévoit que « jusqu'à l'adoption du budget ou avant cette date, l'exécutif de la collectivité territoriale peut, sur autorisation de l'organe délibérant, engager, liquider et mandater des dépenses d'investissement, dans la limite du quart des crédits ouverts au budget de l'exercice précédent, non compris les crédits afférents au remboursement de la dette. »

À noter que les dépenses ainsi autorisées engagent la collectivité locale dans la mesure où elles devront être reprises au budget de l'exercice. Il appartient donc à l'organe délibérant, seul compétent pour adopter le budget primitif, de fixer avec précision le montant et la nature des dépenses d'investissement qui peuvent être engagées avant l'adoption du budget.

Section d'investissement-dépenses :

Chapitres/Opération/Articles	Montant
Chapitre 20- Opération 21- article 2183	670,00

Il est également à prévoir des frais de transfert de données pour les applications spécifiques de SEGILOG à hauteur de 432 €TTC en section de fonctionnement.

Vu l'exposé de Madame le Maire,

Le Conseil Municipal,

Décide, après en avoir délibéré et à l'unanimité des membres présents ou représentés,

D'autoriser Madame le Maire à Engager, liquider et mandater des dépenses d'investissement avant le vote du BP 2016, tel que présenté ci-dessus et à **autoriser** les dépenses de fonctionnement ci dessus détaillées.

D'ouvrir en conséquence les crédits budgétaires nécessaires au compte 2183 opération 20 pour 670,00 euros, ces crédits étant repris lors du vote du budget primitif 2016.



9. Objet : Questions diverses :

- a) Eclairage du terrain de foot : L'éclairage du terrain de foot a besoin d'être revu, 2 devis ont été proposés, l'un par la société CITEOS (4 194 € TTC) et l'autre par le SDEF (4368 € TTC), ils restent très élevés, nous allons étudier la possibilité de diminuer le coût de cette opération.
- b) EPAGA : Une réunion a eu lieu à Châteaulin pour présenter les missions de l'EPAGA, le SAGE (schéma d'aménagement et de gestion de l'eau) et ses objectifs, la priorité des actions, et la GEMAPI (gestion des milieux aquatiques et la prévention des inondations), les participants se sont alarmés lorsque l'EPAGA a évoqué la création d'une taxe à hauteur de 40 € (maximum) par habitant.
D'autre part une campagne de régulation des ragondins va être lancée ; au total 96 cages vont être distribuées à 43 piégeurs volontaires.
- c) Matériel services techniques : Les services techniques louent régulièrement du petit équipement ; au vu du prix de la location il serait préférable d'acheter ce matériel, en l'occurrence une découpeuse à béton ; deux devis ont été proposés : Espace émeraude pour un montant de 996,00 € TTC et Würth France pour un montant de 1014,00 €.
- d) Compteurs Linky : Quelques communes refusent la pose de ces compteurs sur leur territoire en mettant en avant des raisons qui peuvent toucher à la santé publique. ; l'explication obtenue par un responsable ERDF fait apparaître que les ondes émises sont bien plus faibles que celles émises par tous les appareils qui nous entourent : Téléphone, fours micro-onde, ordinateurs... le déploiement aura lieu de 2016 à 2020.
- e) Dans le cadre de la revitalisation du centre-bourg, il est apparu intéressant d'inscrire la commune au dispositif « territoire à énergie positive » ce qui permettra également de pouvoir obtenir des subventions complémentaires
- f) Solidarité agricole : Madame le maire nous fait lecture du communiqué de l'association des maires ruraux du Finistère et en profite pour faire le bilan sur la soirée « raclette » qui s'est déroulée à Pleyben et qui a connu un grand succès.
- g) Service civique : Une réflexion est en cours sur l'intérêt de faire appel à ce genre de contrat sur la commune.
- h) Epareuse : la commune est toujours à l'étude des différentes propositions qui ont été faites.
- i) Madame le maire revient sur la présentation qui a été faite aux membres du Conseil en date du 26 février par la société Hydro watt, du STEP (station de transfert d'énergie par pompage turbinage), dont le projet se situe dans la carrière du plessis et qui a retenu l'intérêt des membres présents.



- j) Il est demandé au maire la raison du retrait des plants sur le rond point de la route de Trévarez ; il avait besoin d'être nettoyé et rafraîchi.
- k) Madame le maire informe le Conseil qu'à partir de 2020 la Communauté de Communes prendra la compétence de l'eau et de l'assainissement ; pour autant la DAEEL nous alerte sur le besoin de modernisation du réseau. La FIA propose de faire une étude patrimoniale et financière pour évaluer l'état des réseaux, une réunion est programmée le 15 mars.

La séance est levée à 23h15.